

Installation de caméras de surveillance

Dans cet examen de conscience, nous avons réalisé que le première chose qui saute aux yeux dans ce malheureux épisode a été notre manque de vigilance, accompagné de l'excès de confiance démontré envers nos employés; nous nous sommes alors demandé de quelle façon réagir face à cette réalité et en sommes venus à la conclusion qu'un système de surveillance sophistiqué par caméras devrait normalement éviter que des événements de même nature se reproduisent. Nous venons tout juste d'en terminer l'installation, au coût dépassant les \$20,000.00; plus d'une douzaine de caméras, produisant des images en haute définition, sont maintenant installées en des endroits stratégiques de notre établissement et peuvent être visionnées, en direct, sur 3 moniteurs placés à des endroits différents de façon à être visibles autant par les membres de la direction que par ceux du département des communications.

Eu égard à ce qui précède, toutes les images captées par ces caméras sont enregistrées et conservées sur disques durs, dans des lieux sûrs, pour une période minimale de 60 jours et, au besoin, nous pourrions y référer, pour un jour et pour une heure spécifique, si jamais il y avait plainte ou tout au moins, toute autre raison de croire que des abus aient pu se produire par un de nos employés ou par un client. Je rajoute que la devanture et le pourtour de notre établissement sont scrutés, jour et nuit, par ces caméras des plus sensibles au mouvement, même par faible éclairage.

Nous voulions aussi sécuriser, par ce moyen de contrôle, les 2 départements où on procède à l'euthanasie, soit celui des chiens et celui des chats car à la demande d'Anima-Québec, nous en avons fait deux salles totalement séparées afin que la présence de chiens ne devienne un facteur de nervosité extrême et de frayeur pour les chats.

Nous avons finalement pris la décision de ne pas y placer de caméras de surveillance pour les raisons qui suivent. Il aurait été difficile d'imposer à nos médecins vétérinaires l'obligation de voir tous leurs gestes épiés de cette façon, jour après jour. N'oublions pas que ces professionnels sont déjà assujettis à un code de déontologie des plus sévère et l'Ordre des médecins vétérinaires qui les contrôlent serait intransigeant envers eux, si jamais il y avait entrave à ce code d'éthique. De plus, l'euthanasie des chiens et des chats est maintenant pratiquée dans des locaux séparés, beaucoup plus petits comme nous l'avons vu précédemment et nous pris l'option de sécuriser les entrées et sorties de ces locaux, en les fermant à clef lorsque le médecin vétérinaire procède maintenant lui-même à ce genre d'intervention. Des caméras enregistrent cependant toute personne qui entre ou qui sort de ces départements. Rajoutons que les deux nouveaux départements d'euthanasie dont nous parlons sont maintenant situées dans la partie avant de la fourrière et non plus dans ce que nous pourrions appeler l'arrière-boutique; ainsi, ne se sentant plus isolés, il deviendrait excessivement difficile pour des gens mal intentionnés, de s'introduire dans ces locaux en se croyant à l'abri des regards indiscrets.

Nous reviendrons un peu plus tard sur le sujet de l'euthanasie et du contrôle serré des barbituriques.